

# EFI-GEST

## EFI LAVE

**601EF 20 litres**  
**601EF5 5 litres**

### *Lavage vaisselle en machine*

#### **1. PROPRIETES :**

Lessive liquide pour le nettoyage mécanique de la vaisselle.

Qualité convenant à tout type de dureté d'eau.

Convient pour des machines à moyens et gros débits, pour des vaisselles difficiles à salissures importantes.

Elimine les graisses, tartres, matières organiques.

#### **2. MODE D'EMPLOI :**

En injection automatique à l'aide d'un doseur.

Pour la vaisselle et la verrerie : de 1 à 4 g par litre d'eau selon la dureté de l'eau.

Pour la batterie : de 4 à 5 g par litre d'eau.

S'utilise avec tous types de liquide de rinçage (adapté à la dureté de l'eau).

*Pour le dosage de la concentration du produit dans le bac de votre machine, utiliser le kit de dosage rapide (réf. 004900265) et se référer au tableau de synthèse disponible sur demande.*

#### **3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :**

Aspect	Liquide limpide incolore
pH à 1 % :	11,5 +/- 0,5
Densité :	1,075 +/- 0,025
Pouvoir moussant	Non moussant à 1% à chaud
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Contient parmi d'autres composants : (règlement CE N°648/2004 – 907/2006)	Entre 5 et 15 % : EDTA et sels.

#### **3. CONDITIONNEMENT :**

Bidon de 20 L.

#### **4. PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

Produit strictement professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0601) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.  
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).